

Présentation

L'enseignement agricole relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. À la rentrée scolaire 2017, la région compte 62 établissements d'enseignement agricole public ou privé, présents sur 68 sites. Par leur répartition, ces établissements contribuent à l'aménagement du territoire et à l'animation des territoires ruraux. Ils forment par voie scolaire près de 13 000 élèves et étudiants. Ces jeunes sont scolarisés dans des classes allant de la quatrième au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et aux classes préparatoires aux grandes écoles. Les établissements publics de la région accueillent 3 600 élèves et étudiants et les établissements privés sous contrat, 9 200. Les filles constituent 46 % des effectifs. Elles sont plus présentes dans les cycles longs (seconde, baccalauréat et classes préparatoires) que dans les cycles courts (4^{ème}, 3^{ème}, CAPA et BTSA).

Un tiers des élèves et étudiants de la région suivent une formation générale, les deux tiers restants une formation professionnelle. Les spécialités professionnelles les plus suivies sont celles de la production (42 %), devant celles des services (34 %), de l'aménagement (18 %) et de la transformation (6 %). Au niveau national, les filières des services devancent désormais celles de la production.

Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves

poursuivent jusqu'au baccalauréat professionnel agricole, voire jusqu'au BTSA. L'obtention d'un de ces deux diplômes accompagné d'une spécialité orientée vers la production agricole confère la capacité professionnelle agricole, indispensable pour être éligible aux aides à l'installation en agriculture.

La région dispose de deux écoles privées d'ingénieurs, une à Beauvais et une à Lille, qui, à la rentrée 2017, accueilleraient plus de 3 000 étudiants.

L'enseignement agricole par la voie de l'apprentissage est dispensé sur 45 sites dans la région. Fin 2017, près de 4 000 apprentis s'y trouvaient en formation, dont un quart de filles. Suite à la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, le niveau de diplôme a fortement augmenté : 63 % des apprentis de l'enseignement agricole ont préparé en 2017 des diplômes de niveau IV ou plus. Les apprentis choisissent d'abord les spécialités de la production (44 %), ensuite celles de l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement (32 %) et des services (22 %) et enfin, celles de la transformation (2 %).

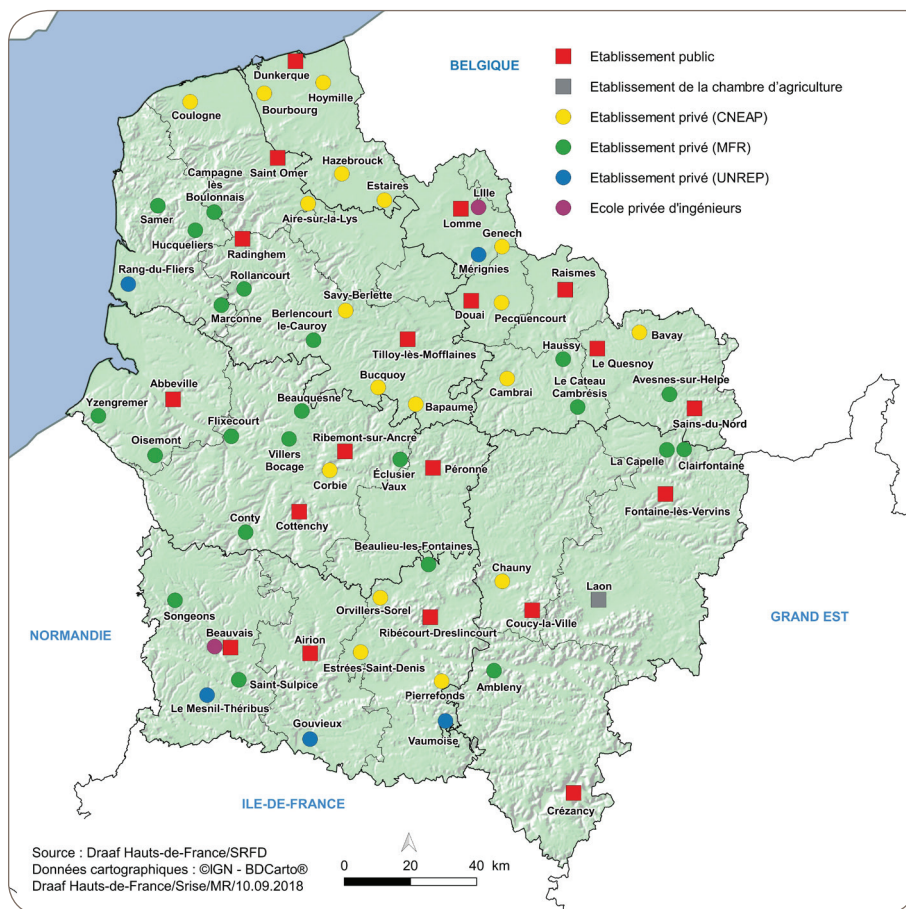
La formation professionnelle continue est dispensée sur 34 sites dans la région,. Les stagiaires sont principalement orientés vers les secteurs de la production (37 %), des services y compris vétérinaires (21 %) et de l'aménagement (17 %).



- "Portrait de l'enseignement agricole - Édition 2018" - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
- "La formation des exploitants agricoles" - Agreste Primeur n°335 - Mars 2016 - SSP.
- "L'enseignement agricole dans la région Nord - Pas-de-Calais Picardie 2015" - Novembre 2015 - SRFD.

Enseignement agricole

Localisation des établissements de l'enseignement agricole



MFR : Maison familiale rurale
CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
UNREP : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion

Enseignement agricole

Résultats aux examens de l'enseignement agricole 2018

	CAPA rénové	Bac Professionnel	Bac Technologique	Bac S	BTSA
Hauts-de-France					
Inscrits	734	2 022	484	512	1 150
Présents	679	1 932	481	512	1 109
Admis	652	1 621	453	502	820
dont filles	236	850	174	nd	289
% admis/présents	96,0	83,9	94,2	98,0	73,9

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement



Différents parcours de formation peuvent être suivis :

- ↳ **la formation initiale par la voie scolaire** concerne les jeunes en formation à temps plein dans un établissement public ou privé ou les jeunes en formation en rythme approprié en Maison familiale rurale ou en Institut Rural d'Éducation et d'Orientation ;
- ↳ **la formation initiale par la voie de l'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans. Elle se fait en alternance dans l'entreprise et au centre de formation d'apprentis (CFA) ou à l'école d'ingénieur ;
- ↳ **la formation professionnelle continue** est accessible à tous les salariés en activité ou en recherche d'emploi. Au Ministère en charge de l'agriculture, ce type de formation se déroule principalement dans les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) et dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement agricole dispense des formations à plusieurs niveaux :

- ↳ **le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)** accueille des jeunes sous statut scolaire, la dernière année de la scolarité obligatoire. Il permet aux élèves de moins de 15 ans de découvrir des métiers tout en poursuivant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences du collège ;
- ↳ **le niveau V ou cycle court** prépare au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), au brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA, certification intermédiaire délivrée au cours du cursus du baccalauréat professionnel en 3 ans) ;
- ↳ **le niveau IV ou cycle long** mène au baccalauréat général série scientifique, au baccalauréat professionnel et au baccalauréat technologique ;
- ↳ **le niveau III ou cycle supérieur court** prépare au Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ;
- ↳ **le niveau II ou cycle supérieur long** prépare aux carrières d'ingénieur, de vétérinaire, de payagiste, de chercheur et d'enseignant du second degré.

D'autres diplômes peuvent être obtenus en formation adulte ou en apprentissage :

- ↳ **le brevet professionnel agricole (BPA)**, diplôme de niveau V ;
- ↳ **le brevet professionnel**, diplôme de niveau IV ;
- ↳ **les certificats de spécialisation (CS)**, qui sanctionnent un complément spécifique de formation dont le contenu s'appuie sur des référentiels de diplômes professionnels ou technologiques mis en oeuvre dans l'enseignement agricole. Ils peuvent être préparés après un CAPA, un baccalauréat ou un BTSA.

Enseignement agricole

Formation initiale par la voie scolaire - nombre d'élèves par filière

	Public 2017-2018			Privé 2017-2018		
	Effectifs	dont Filles	Évolution ⁽¹⁾	Effectifs	dont Filles	Évolution ⁽¹⁾
Niveau V et VI						
4ème - 3ème	36	6	-23,4	1 919	631	1,2
CAPA	324	139	-0,3	788	375	-4,1
Niveau IV						
Seconde générale et technologique	297	151	5,7	681	334	-1,2
Seconde professionnelle	640	292	-0,6	1 322	699	-6,8
Bac S (Éducation nationale)	160	95	-14,4	405	258	-0,7
Bac Professionnel	1129	532	-0,3	2 464	1363	0,3
Bac Technologique	420	187	10,5	675	265	6,8
Niveau III						
BTSA	558	256	-3,1	956	303	-0,7
Classes préparatoires	30	27	-9,1	0	0	0,0
Ensemble	3 594	1 685	-0,3	9 210	4 228	-0,8

(1) Evolution ensemble en % 2017-2018/2016-2017

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Formation initiale par la voie scolaire par secteur professionnel

	Public 2017-2018		Privé 2017-2018	
	Ensemble	dont Filles	Ensemble	dont Filles
Formation générale et technologique	943	466	3 709	1 488
Production	725	242	2 684	1 020
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	878	152	614	46
Transformation	190	114	323	167
Services	858	711	1 880	1 507
Ensemble	3 594	1 685	9 210	4 228

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Enseignement agricole

Formation initiale par la voie de l'apprentissage au 31 décembre

	Public				Privé			
	2016		2017		2016		2017	
	Effectifs	dont Filles	Effectifs	dont Filles	Effectifs	dont Filles	Effectifs	dont Filles
Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)	76	13	78	30	23	3	13	4
Niveau V et VI	715	88	745	182	642	146	675	151
CAPA	403	60	396	118	353	88	357	92
CAP	16	12	68	15	101	48	99	19
BPA	233	7	230	40	113	3	107	16
CSA	63	9	51	9	69	1	85	14
Titres homologués	0	0	0	0	6	6	23	9
BAPAAT	0	0	0	0	0	0	4	1
Niveau IV	589	100	616	167	918	401	904	249
Bac professionnel	307	65	318	78	650	317	641	176
Brevet professionnel	243	27	251	68	226	78	212	51
CSA	39	8	47	21	21	5	34	17
Titres homologués	0	0	0	0	21	1	17	5
Niveau III	397	77	439	122	494	146	539	140
BTS	0	0	60	25	49	26	124	31
BTSA	379	70	363	96	436	118	383	102
CSA	18	7	16	1	9	2	8	1
Titres homologués	0	0	0	0	0	0	15	5
DJEPS	0	0	0	0	0	0	9	1
Niveau II	0	0	0	0	8	3	26	12
Titres homologués	0	0	0	0	8	3	26	12
Ensemble	1 777	278	1 878	501	2 085	699	2 157	556

Nombre d'élèves au 31/12/2016 et au 31/12/2017

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Formation initiale par la voie de l'apprentissage par secteur professionnel au 31 décembre 2017

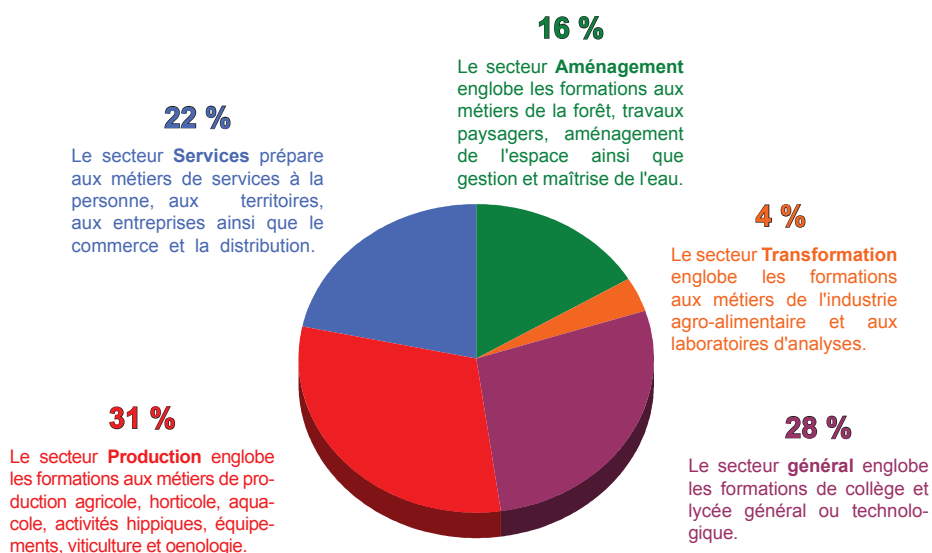
	Public		Privé	
	Ensemble	dont Filles	Ensemble	dont Filles
Production	876	214	847	214
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	701	183	542	151
Transformation	50	19	48	11
Services	173	55	707	176
Ensemble	1 800	471	2 144	552

Nombre d'élèves

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Enseignement agricole

Effectifs de la formation initiale par secteur professionnel en Hauts-de-France en 2017



Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement

Formation continue par secteur professionnel en 2017

	Hauts-de-France	
	Public	Privé
Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	106 678	26 095
Production agricole	183 892	109 189
Transformation	10 813	343
Prestation d'orientation et d'accompagnement	87 110	14 684
Services (dont vétérinaire)	42 694	120 250
Secteur non rattaché au Ministère de l'agriculture	4 051	87 794
Ensemble	435 238	358 355

Nombre d'heures stagiaires au 12/07/2018

Source : Draaf, Service régional de la formation et du développement